

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT  
31 - Haute-Garonne

Nombre de conseillers	
• en exercice	11
• présents	9
• votants	10
• absents	2
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 11 février 2020 à 18 heures 00

Date de convocation :  
05 février 2020

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :  
05 février 2020

Objet  
Vente coupe platanes  
Thermes.

Mme STRADERE Michele

Étaient présents :

Mmes NOE Liliane, BOLEA Maryse, ARIES Fabienne, Mrs MAURETTE Bernard, SIBRA Gérard, SALES André, DELORT Thierry, VALLE Anthony.  
Absent avec procuration : Mme VEYRIES Nadine procuration a Mme STRADERE Michèle  
Absent : Mr BRUNA Roger

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une entreprise d'élagage coupe et élague les Platanes des Thermes.  
La Commune va mettre en vente le bois au prix de 10 € le stère.  
Sera distribué un lot par cheminée, exclusivement aux habitants de Barbazan, pas de commerce.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :  
- le prix du stère de bois à 10 €  
- il sera attribué un lot par cheminée.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
le  
Publié ou notifié le  
Fait à BARBAZAN  
Le 12 février 2020

Le Maire

